



RENOUVELLEMENT / CREATION DE LICENCE 2023-2024

ETAPES A SUIVRE : 3 ETAPES A RESPECTER !

1

COMPLETEZ LA FICHE DE « RENSEIGNEMENTS ET D'ENGAGEMENTS » DEMATERIALISEE

EN CLIQUANT SUR LE LIEN CI-DESSOUS OU EN UTILISANT LE QR-CODE:

[renseignements engagements 2023 2024](#)



> Si vous ne renouvelez pas votre licence ou celle de votre enfant pour la saison 2023-2024, merci de nous adresser un mail. Nous devons anticiper le nombre de joueurs (euses) par catégorie pour prévoir les engagements des équipes en compétition.

2

DEFINISSEZ VOTRE MODE DE PAIEMENT

POUR LA SAISON 2023-2024, NOTRE CLUB REMET EN PLACE LE **PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE** .

Cette fonctionnalité vous permet, une fois vos informations complétées sur le formulaire e-licence, de payer directement en ligne !

Vous aurez la possibilité de payer en 1 fois ou maximum 3 fois pour échelonner le paiement.



A Noter :

Lors du paiement par carte bancaire, Helloasso vous proposera de contribuer à leur fonctionnement en indiquant une somme par défaut.

Il n'y a aucune obligation ! Cliquez sur le bouton « Modifier » pour le mettre à 0 €

LES AUTRES MOYENS DE PAIEMENTS :

> Par CHEQUE(S)

Le règlement peut être échelonné sur 3 mois, les 3 chèques seront libellés à l'ordre de LES HERBIERS VENDEE BASKET

> En ESPECES

> Par CHEQUES VACANCES ANCV

Si vous n'avez pas reçu les chèques vacances pour les permanences, merci de nous faire un chèque du montant correspondant que nous conserverons jusqu'à ce que vous nous donniez les chèques vacances.

> Par COUPONS SPORT ANCV

Si vous n'avez pas reçu les coupons sport pour les permanences, merci de nous faire un chèque du montant correspondant que nous conserverons jusqu'à ce que vous nous donniez les coupons sport.

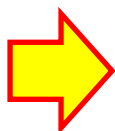
> Par CHEQUES DE LA MAIRIE DES HERBIERS

à hauteur de 65% du prix de la licence

Si vous n'avez pas reçu les chèques de la Mairie pour les permanences, merci de nous faire un chèque du montant correspondant que nous conserverons jusqu'à ce que vous nous donniez les chèques de la Mairie.

!!!! Cette année le paiement de la bourriche se fera séparément mais à l'inscription !!! Il faudra nous fournir un chèque de 20€ (ou de l'espèce) ; celui-ci ne sera encaissé que lors du tirage au sort. Sans ce paiement nous ne pourrions pas valider la licence.

Pour cela 2 permanences seront tenues :



Mercredi 14 Juin de 17H00 à 18H30 salle de l'Etendue (Salle de réunion)

Samedi 17 Juin de 10H00 à 11H30 salle de l'Etendue (Salle de réunion)

En cas d'indisponibilité pour venir à la permanence, veuillez déposer le paiement dans la boîte aux lettres du LHVB (qui se situe à l'extérieur (dehors) à droite du hall d'entrée du gymnase de l'Etendue).

Mettre le paiement dans une enveloppe avec votre nom et prénom.

Adresse : Les Herbiers Vendée Basket, Gymnase de l'Etendue, 21 rue de l'Etendue – 85500 LES HERBIERS

3

COMPLETEZ ET VALIDEZ VOTRE E-LICENCE VIA LE LIEN REÇU DE LA FFBB (pensez à regarder dans vos spams).

> Vous avez 3 mois à compter de la réception du mail pour renouveler votre e-licence.

> Si vous êtes majeur et que vous devez renouveler votre certificat de non contre-indication, n'oubliez pas de prendre RDV avec votre médecin

Précisions concernant le certificat de non contre-indication :

Pour les personnes majeures :

Maintien des dispositions relatives au certificat médical et aux questionnaires de santé pour la délivrance de la licence. Lors du renouvellement, via votre espace personnel, vous serez informé s'il est nécessaire ou non d'insérer un nouveau certificat de non contre-indication à la pratique du basket-ball.

Pour les personnes mineures :

La délivrance de la licence est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Les personnes exerçant l'autorité parentale attestent auprès de la FFBB que chacune des rubriques du questionnaire donnent lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du basket-ball, datant de moins de 6 mois.

A Noter :

Qu'il n'y a pas de document spécifique pour le certificat de non contre-indication. Votre médecin vous établira un certificat de non contre-indication à la pratique du basket-ball.

Les règles relatives au surclassement demeurent inchangées.

PRIX DES LICENCES ET ASSURANCES 2023-2024

> Pour la saison 2023-2024 La bourriche est intégrée au prix de la licence (20 €) !!!

Catégories	Années correspondantes	Prix des Licences	Bourriche	Total Licence + bourriche
U7 féminin et masculin	2018	90,00 €	20,00 €	110,00 €
	2017			
U9 féminin et masculin	2016	109,00 €	20,00 €	129,00 €
	2015			
U11 féminin et masculin	2014	130,00 €	20,00 €	150,00 €
	2013			
U13 féminin et masculin	2012	137,00 €	20,00 €	157,00 €
	2011			
U15 féminin et masculin	2010	140,00 €	20,00 €	160,00 €
	2009			
U17 Masculin	2008	144,00 €	20,00 €	164,00 €
	2007			
U18 Féminin	2008	150,00 €	20,00 €	170,00 €
	2007			
	2006			
U20 Masculin	2006	150,00 €	20,00 €	170,00 €
	2005			
	2004			
U20 Féminin	2005	150,00 €	20,00 €	170,00 €
	2004			
SENIORS féminin et masculin	à partir de 2003	165,00 €	20,00 €	185,00 €
LOISIRS féminin et masculin		90,00 €	20,00 €	110,00 €
DIRIGEANTS		30,00 €	20,00 €	50,00 €
TECHNICIENS		30,00 €	20,00 €	50,00 €

Concernant le choix de la garantie assurance, merci de consulter le lien suivant :

<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/assurances>

Ci-dessous le prix selon l'option retenue :

Options proposées	Prix des options	
Option A	2,17 €	DEJA INTEGRE DANS LE PRIX DE LA LICENCE
Option B	8,44 €	Rajouter 6,27 € au prix de la licence
Option C / A+	4,70 €	Rajouter 2,53 € au prix de la licence
Option C / B+	8,80 €	Rajouter 6,63 € au prix de la licence

Le LHVB validera votre licence uniquement après avoir effectué ces **3 étapes**.

Dès lors, vous pourrez participer aux **entraînements** et à la **compétition**.

RAPPEL : PAS de licence PAS d'entraînement NI de compétition

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions administratives.

→ 06.17.69.44.91

→ secretariat@lhvb.fr